



# DELSOL & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## PARIS

38, rue Saint Ferdinand  
75017 Paris  
Tél : +33 (0)1 53 70 69 69  
Fax : +33 (0)1 53 70 69 60  
Métro Argentine  
RER Porte Maillot

## LYON

12, quai André Lassagne  
69001 Lyon  
Tél : +33 (0)4 72 10 20 30  
Fax : +33 (0)4 72 10 20 31  
Métro : Hôtel de Ville  
Parking : Opéra

### Avocats associés :

Alexis BECQUART \*  
Franck BUFFAUD  
Laurent BUTSTRAËN  
Jean-Philippe DELSOL  
*Docteur en Droit*  
Xavier DELSOL  
Philippe DUMEZ  
Michel DUQUAIRE  
Pierre-Marie DURADE-REPLAT  
Thibaud FORBIN \*  
Anne IMBERT  
Amaury NARDONE  
Nathalie PEYRON \*  
Camille ROUSSET  
Aldo SEVINO  
Frédéric SUBRA  
Paulette TRILLAT

### Avocats of Counsel :

Emmanuel KAEPPELIN  
Caroline STEPHANE

### Avocats :

Jean-Baptiste AUTRIC  
Séverine BRAVARD  
Delphine BRETAGNOLLE  
Guillaume BUFFLER  
Stéphanie CARACOSTAS  
Julie CARDOT \*  
Alexis CHABERT  
Renaud-Jean CHAUSSADE  
Alexis CHAUVEAU MAULINI \*  
Valérie CIANCIA  
Jérôme CUBER  
Florence CUSIN-ROLLET  
Lionel DEVIC  
Violaine DIEUDONNÉ \*  
Anne-Sophie FRANÇ  
Laure GAY-BELLILE  
Sabrina HENOCQ  
Lidwine MEYNET  
Wilfried MEYNET \*\*  
Natacha SINAI-SINELNIKOFF  
Marlène-Johanne SUBERVILLE  
Bruno TOURRET \*  
Coralie TRAIMOND \*  
Frédérique VIENNOIS-ALCAIX  
Sophie VORILHON-CHAUSSADE  
Michel ZAVALICHINE \*

### Avocat consultant :

Jérôme BROSSETTE

[www.delsolavocats.com](http://www.delsolavocats.com)

Delsol Duquaire et Associés  
SELARL au capital de 546 000 €  
Siège social :  
12, quai Lassagne  
69001 Lyon  
RCS Lyon 449 198 050  
Code TVA : FR 31 449 198 050

Toque Lyon : 794  
\* Toque Paris : P513  
\*\* Barreau de Marseille

## FNOTSI

Madame Danielle BONNET

11, rue de Faubourg Poissonnière  
75009 PARIS

Paris, le 12 février 2009

Nos réf. :

AB/CT/CC - 314700008

Question n° 43

Chère Madame,

Les Offices de Tourisme sont réglementés par le Code de tourisme.

L'article L133-3 du Code de tourisme prévoit que l'Office de Tourisme assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune ou des groupements de communes en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme.

Cette activité visant principalement à faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques du territoire relève d'une **mission de service public**.

Ce service public devra respecter l'ensemble des principes fondamentaux qui s'impose aux services publics locaux et notamment le principe **d'égalité des citoyens devant la loi**.

**Ce principe d'égalité impose que toute personne se trouvant placée dans une situation identique à l'égard du service doit être traitée de manière égalitaire.**

Dès lors, à notre sens, tous les prestataires touristiques d'une même catégorie doivent bénéficier du même traitement.

Lorsqu'un Office de Tourisme élabore un guide financé par la subvention de la commune et répertoriant les prestataires de tourisme du territoire, cette mission s'analyse comme une mission de service public et il semble difficile pour l'Office de Tourisme de ne pas mentionner l'ensemble des prestataires touristiques qui appartiennent à une même catégorie (qu'ils soient ou non adhérents).

841962.1

En revanche, lorsque l'Office de Tourisme élabore un guide en contrepartie d'une rémunération financière, **il semble alors que dans ce cas l'Office de Tourisme puisse choisir de ne pas répertorier les prestataires touristiques n'ayant pas acquitté le montant de l'insertion.** Sous peine d'atteinte aux règles de la concurrence, le choix des prestataires pouvant ou non être pris en compte doit être réalisé sur la base de **critères objectifs**. Un tel guide doit alors être financé hors des moyens publics de l'Office de Tourisme.


En conclusion, il faut, pour chaque cas, distinguer si le fait d'être répertorié s'inscrit dans le cadre d'une mission du service public gratuite ou constitue une prestation commerciale facturée (et qui doit s'équilibrer).

Lorsque l'Office de Tourisme réalise une prestation commerciale, il ne doit pas concurrencer les entreprises existantes (il fait face à la carence du secteur commercial).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Chère Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.



**Coralie TRAIMOND**



**Alexis BECQUART**